Procès-verbal du Conseil municipal de Voiteur

du 5 juin 2025 à 19 h 30

Convocation : 27/05/2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq juin, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Corinne LINDA, Maire.

Présents : Sébastien Arnould, Nicole Bouillet, Nicole Buguet, Marie-Claude Durafour, Corinne Linda, Maria Mossu, Bertrand Mougin, Gérard Mouillard, Anne-Marie Pellerin, Denis Ridez, Christine Rome
Absents excusés : Nicolas Calland, Jérémie Catteau (donne pouvoir à Bertrand Mougin), Sylvain Polturat

Nomination d'un secrétaire de séance par le Conseil municipal (Art L2121-15 CGCT) : Mme Nicole Bouillet est désignée secrétaire de séance. Approbation à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mai 2025 - délibération
- Co-propriété la Fontaine : versement de la quote-part de la commune 2025 – délibération
- Demande d'une subvention d'une association – délibération
- Jeudis de Pays – convention pour utilisation d'un parking – délibération
- Maison de santé : soutien des professionnels : délibération
- Questions diverses

Ordre du jour : **Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mai 2025**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Rajout de deux points à l'ordre du jour

- Commune de VOITEUR - Création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur - Affaire n°249006T – Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre
- Avenant n°1 travaux chaufferie bois et réseau de chaleur

Adoptés à l'unanimité

Copropriété La Fontaine : versement de la quote-part de la Commune 2025

Par délibération en date du 30 mars 2006, le Conseil municipal prévoyait la répartition des charges communes de l'immeuble « La Fontaine », copropriété entre la Commune de Voiteur et le Crédit Agricole de Franche-Comté. L'Assemblée Générale de la Copropriété s'est tenue le 25 mars 2025 et a permis d'évaluer le besoin de financement pour l'année.

Délibération n° 2025-034

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- de valider un besoin de financement d'un montant total de 1 217.00 €.
- de verser la contribution communale au bénéfice de la copropriété selon la clé de répartition, à savoir 566 ‰ x 1 217.00 € soit 689.00 €, montant arrondi.
- prend acte que la copropriété appellera la contribution du Crédit Agricole de Franche-Comté selon les mêmes règles, à savoir 434 ‰ x 1 217.00 €, soit 528.00 €, montant arrondi.
- donne pouvoir à Madame le Maire pour conduire l'ensemble des opérations nécessaires.

VOTE : 12 POUR

Demande d'une subvention d'une association

Le Guidon Bletteranois a déposé une demande de subvention dans le cadre du 5ème Petit Tour du Jura des Ecoles de Cyclisme, qui traverse Voiteur le 28 juin 2025.

Délibération n° 2025-035

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de verser à l'association Le Guidon Bletteranois une subvention de 200 € pour aide à manifestation.
- Autorise Madame le Maire à émettre le mandat correspondant.

VOTE : 9 POUR
2 CONTRE
1 ABSTENTION

Jeudis de Pays – convention pour utilisation d'un parking

La Commune de Voiteur accueille la manifestation Les Jeudis de Pays au champ de foire le 31 juillet 2025. Il s'agit d'organiser le stationnement des véhicules des visiteurs en toute sécurité.

Délibération n° 2025-036

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide la signature d'une convention avec la directrice du Collège de la Salette pour préciser les conditions d'accueil du stationnement des véhicules des visiteurs sur le parking de l'établissement scolaire, dans le cadre des Jeudis de Pays.
- Autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante.

VOTE : 12 POUR

Maison de santé : soutien des professionnels

Les baux de sept cellules de la maison de santé ont été renouvelés le 1er juillet 2024. Les professionnels voient les loyers augmenter, alors que leurs revenus ne sont pas revalorisés. Le bâtiment de la maison de santé a fait l'objet de sinistres qui ont impacté le fonctionnement normal de l'activité des professionnels, c'est pourquoi il convient que la collectivité soutienne leur installation et leur maintien dans la maison de santé, la santé des citoyens étant primordiale.

Délibération n° 2025-037

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de ne pas augmenter les loyers des professionnels de santé à l'occasion de la révision annuelle des loyers en 2025.
- Autorise Madame le Maire à émettre les titres de loyers de la maison de santé en 2025 sans tenir compte de la révision annuelle des loyers, et ce pour une période d'un an, pour toutes les cellules de la maison de santé.

VOTE : 6 POUR
4 CONTRE
2 ABSTENTIONS

Commune de VOITEUR - Création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur - Affaire n°249006T – Avenant n°2 au marché de maîtrise d'oeuvre

Deux délibérations ont été prises antérieurement dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur :
- celle du 02/05/2024 confiant la maitrise d'œuvre de l'opération au SIDEC du Jura.
- celle du 04/07/2024 conduisant à la signature de l'avenant n°1 en date du 18/07/2024 pour approuver la rémunération définitive du maître d'œuvre selon l'article 4-5 du marché au stade de l'Avant-Projet définitif.

Il reste à définir l'accompagnement du SIDEC dans le cadre des CEE « Coup de pouce ».

Délibération n° 2025-038

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- Autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre avec le SIDEC pour la création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur.
- Prend note que cet avenant n°2 est sans incidence financière et ne modifie pas la répartition des honoraires.

VOTE : 12 POUR

Avenant n°1 travaux chaufferie bois et réseau de chaleur

La délibération du Conseil municipal en date du 5 décembre 2024 attribuait les lots aux entreprises dans le cadre des travaux de création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur. Des modifications sont survenues au cours du chantier.

Délibération n° 2025-039

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Autorise Madame le Maire à signer :
- l'avenant n°1 avec La SAS DAMIN (lot n°2) suite à une augmentation du montant des travaux à hauteur de 908.26 € HT.

VOTE : 12 POUR

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Fête du village

Pour des raisons de sécurité, des rues seront fermées durant la fête de Voiteur le samedi 14 juin. Des déviations seront organisées et une signalisation sera mise en place. Les riverains concernés ont reçu un avis dans leur boîte aux lettres.

Ecole

Plusieurs changements vont intervenir à l'école à la rentrée de septembre 2025, à savoir la fermeture d'une classe et des mouvements d'enseignants, dont le départ en retraite de la directrice.
Deux ordinateurs de l'école sont défectueux et ne sont plus sous garantie.

Journée du Commerce et de l'Artisanat

L'Union Commerciale n'a pas donné suite à sa sollicitation par un élu pour l'organisation de la manifestation le 4 octobre à Voiteur. La Commune ne se mobilisera pas sans la participation des commerçants.

Réunion de présentation projet Transport d'Utilité Sociale

Un projet de Transport d'Utilité Sociale (TUS) à l'échelle des 4 intercommunalités (Communauté de Communes Bresse Haute Seille, Porte du Jura, Terre d'Emeraude et Ecla) composant le Pays Lédonien est en train d'émerger. Le projet sur le territoire de Bresse Haute

Seille est de faire évoluer le Transport à la demande proposé par AIR en Transport d'Utilité Sociale.
Un Transport d'Utilité Sociale (TUS) est une solution de transport où des conducteur.ice.s bénévoles accompagnent des personnes qui ont besoin de se déplacer. Pour se rendre à un rendez-vous médical, rendre visite à un proche, aller voir un spectacle, se rendre chez le coiffeur ou encore aller faire ses courses... Au-delà du déplacement, le TUS est un véritable créateur de lien social, d'entraide et de partage. En effet, le rôle pour le.la conducteur.ice peut aller au-delà du simple transport : demander aux personnes accompagnées si elles ont besoin d'aide pour monter dans le véhicule, pour porter leurs courses, pour les accompagner en salle d'attente, etc.
En définitive, c'est un service de mobilité proposé pour et par les habitant.e.s mais qui nécessite un soutien de tout le territoire pour être développé !
Le TUS est un projet fondamentalement humain, nécessitant de mettre autour de la table un maximum d'acteurs du territoire (collectivité, élus, associations, établissements médico-sociaux, bénévoles accompagnateurs etc.) afin de réfléchir ensemble à la manière dont ce projet pourrait être développé sur la communauté de communes Bresse Haute Seille.
Une réunion publique est programmée mercredi 18 juin à 18 h 30 à la salle des fêtes de Voiteur.

Commission environnement
La commission hésite entre deux emplacements pour l'installation de la boîte à livres : le passage entre la pharmacie et la maison de santé et le passage entre la Place Misery-Courtion et la cour de la mairie. C'est finalement ce dernier emplacement qui est retenu par le Conseil municipal.

Visite du Sénat
Les élus ont l'opportunité de visiter le Sénat en 2026, par l'intermédiaire de Madame Sylvie Vermeillet, sénatrice du Jura.

Tirage au sort des jurés d'assises 2026
Le tirage au sort des jurés d'assises 2026 a lieu à Poligny le mardi 24 juin 2025, à partir des listes électorales des communes du canton.

Conseil Départemental
La Commune a reçu une subvention de 10 000 € du Conseil Départemental pour la réfection du chemin de la Salette.

Elections municipales 2026
Les élus ont suivi un webinaire sur le scrutin de liste qui sera mis en place pour toutes les communes à l'occasion des élections municipales de 2026. Les listes devront tenir compte de la parité et devront comporter au moins treize candidats pour un conseil municipal de quinze membres. Le panachage ne sera pas possible.

Parvis de l'église
Monsieur Bertrand Mougin a contacté les différents acteurs concernés par la conception du parvis de l'église pour leur poser certaines questions. Conclusion : il est impossible aujourd'hui de faire un béton désactivé sans microfissures ; de plus de nouveaux travaux risqueraient d'endommager les marches d'escalier et l'édifice. Le Conseil municipal retient la solution de l'hydrofuge, incolore, pour fixer ces microfissures et rendre le béton imperméable.

Dégât des eaux maison de santé

Les agents techniques ont creusé le long du mur de la maison de santé pour faciliter l'écoulement de l'eau et ont déposé une couche d'hydrofuge. Des devis sont en attente pour refaire le crépi.

Le Maire

Corinne Linda

MAIRIE DE VOITEUR
39210 (JURA)

Le secrétaire de séance

Nicole Bouillet